

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
EL/ET/260623ExtraitsPV

AUBAGNE, le 26 Juin 2023

EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 Juin 2023

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Esplanade des Libertés, Salle Stéphane Hessel, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 32
Excusés 10
Absents 01

(ayant donné procuration :

M. William MIROUX à Mme Magali ROUX
M. Zarick KOURICHI à Mme Sophie AMARANTINIS
Mme Stéphanie HARKANE à M. Alain ROUSSET
Mme Valérie MORINIERE à Danielle MENET
M. Patrice JARQUE à Mme Irène DUPLAN
M. Laurent GUEDJ à M. Franck-Clément CHAMLA
M. Jérémy COETTO à M. Jérémy PANGOURASSOU
M. Matthieu HERMANT à Mme Monique MOISE
Mme Brigitte AMOROS à M. Pascal AGOSTINI
Mme Michèle BOUGEAREL à Mme Joëlle MELIN)

Arrivée de M. Zarick KOURICHI à la délibération n° 05-260623

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 33
Excusés 09
Absents 01

Départ de Mme Magali GIOVANNANGELI à la délibération n° 14-260623
avec mandat à Mme Clémentine FARDOUX

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	32
Excusés	10
Absents	01

Départ de Mme Joëlle MELIN à la délibération n° 29-260623

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	31
Excusés	09
Absents	03

--- ooo O ooo ---

M. le Maire : L'appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. En l'absence de M. KOURICHI, je désigne, s'il accepte, le benjamin de notre assemblée, M. Jérémy PANGOURASSOU.

Vous voulez bien assumer cette mission ? Merci M. Jérémy PANGOURASSOU.

Je sou mets à votre approbation le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **13 Décembre 2022**.

Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **14 Mars 2023** vous sera transmis ultérieurement.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **Mardi 26 Septembre 2023**, dans cette même salle.

POUR INFORMATION :

Je vous précise également qu'il y aura, en fin de séance, une question orale de la part de Mme Clémentine FARDOUX et M. Denis GRANDJEAN.

Je vous invite maintenant à passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Concession de Service Public pour la gestion de la Restauration Scolaire : Approbation du choix du délégataire et du Contrat de C.S.P.

Le contrat de Concession de Service Public de restauration collective de la Ville d'Aubagne arrivera à échéance le 31 Août 2023.

Son renouvellement de principe a été validé en séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2022.

Aussi, par cette délibération, il est proposé d'approuver le choix de la société GARIG en qualité de concessionnaire de service public de Restauration Collective, d'approuver les termes dudit contrat de Concession et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération n° **01-260623** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET. Abstentions de Mme MELIN (2).

02-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation de la programmation financière du Contrat de Ville 2023.

Par cette délibération, il est proposé de verser la contribution de la Ville d'Aubagne aux associations et organismes porteurs des actions retenues au titre de la programmation 2023 du Contrat de Ville.

La délibération n° **02-260623** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MELIN (2). Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

03-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation du principe du projet de requalification de l'Espace Jourdan.

Par cette délibération il est proposé d'acter le principe de requalification de l'Espace Jourdan afin d'étendre l'offre de pratiques sportives au sein du quartier du Charrel par la création d'un terrain multisports portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de sa compétence Politique de la Ville.

La délibération n° **03-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

04-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation de l'augmentation du capital social et de la modification des statuts de société publique locale S.O.L.E.A.M. (S.P.L.).

Par cette délibération, il est proposé que le Conseil Municipal approuve l'augmentation du capital social de la SPL SOLEAM en numéraire en vue de permettre l'entrée de nouveaux actionnaires.

La délibération n° **04-260623** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET. Abstention de Mme MELIN (2).

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

05-260623 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire - Avis sur le PLUi.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par délibération du Conseil de la Métropole du 28 février 2019.

La Conférence intercommunale des Maires réunie le 27 mars 2023 a permis aux Maires d'échanger sur le PLUi tel que modifié après l'enquête publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux propositions issues de ladite Conférence et au Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile préalablement à son approbation par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **05-260623** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET et MELIN (2).

06-260623 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire - Approbation du Cahier des Charges de rétrocession du Local sis 8 Cours Barthélémy.

Dans le cadre d'un appel à candidature pour la rétrocession d'un bail commercial, cette délibération propose d'approuver l'établissement du cahier des charges ayant pour objectif de fixer les conditions de rétrocession permettant de garantir le respect de la diversité commerciale et artisanale sur le périmètre de sauvegarde.

La Commune d'AUBAGNE souhaite poursuivre sa politique de redynamisation du tissu commercial en centre-ville et assurer une offre variée, de qualité, permettant également à l'artisanat de proximité de se développer et de maintenir une vie de quartier.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **06-260623** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

07-260623 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d'une convention de servitude ENEDIS Parcelles :
DE 0164 - 0236 - 0238 - 0240 - 0342 - 0922 Camp de Lambert
Fenestrelle ouest.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande 1 mètre de large, l'établissement d'une canalisation souterraine ainsi que leurs accessoires, d'une longueur totale d'environ 197 mètres sur les parcelles cadastrées section DE 0164 – 0236 – 0238 – 0240 – 0342 - 0922 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit Fenestrelles ouest, Camp de Lambert à Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

08-260623 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d'une convention de servitude ENEDIS Parcelle :
AC 0349 lieu-dit allée des Verriers à Aubagne.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande 1 mètre de large, l'établissement d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires, d'une longueur totale d'environ 50 mètres sur la parcelle AC 0349 lieu-dit 60 Allée des Verriers à Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

09-260623 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d'une convention de servitude ENEDIS Parcelle :
BS 0435 - 0656 lieu-dit Charrel Sud 60 Traverse de la Perussonne.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande 1 mètre de large, l'établissement d'une canalisation souterraine ainsi que leurs accessoires, d'une longueur totale d'environ 5 mètres sur les parcelles cadastrées section BS 0435 BS 0656 sises au 60 traverse de la Perussonne le Charrel sud à Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

10-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Adjoint au Maire -
Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise
d'ouvrage entre L'EPAGE HuCA et la Ville d'Aubagne pour la réalisation
des travaux de réaménagement des berges de l'Huveaune, secteur
Centre-Ville / Equipements sportifs.

Cette délibération a pour objet de transférer temporairement à l'EPAGE HuCA la maîtrise d'ouvrage des travaux « hors GEMAPI » dans le cadre du projet de réduction de la vulnérabilité, de sécurisation et de la valorisation des berges de l'Huveaune entre l'Espace des Libertés et le parking de la Californie.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-260623** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET. Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

11-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Adjoint au Maire -
Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne pour la réalisation du BUS+ sur voirie communale.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions d'organisation techniques et financières du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux relatifs à l'aménagement du BHNS sur le territoire d'Aubagne.

La réalisation des ouvrages nécessaires à la réalisation de la ligne de BHNS sur Aubagne relève simultanément de la compétence de la Métropole et de la Ville d'Aubagne, il est donc nécessaire de recourir à une convention afin de désigner la Métropole comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **11-260623** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET. Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

12-260623 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Affectation du résultat de l'exercice 2022 du Budget Principal de la Ville d'Aubagne.

Cette délibération propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **12-260623** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

13-260623 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Affectation du résultat de l'exercice 2022 du Budget Annexe des Pompes Funèbres.

Cette délibération propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **13-260623** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

14-260623 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSÉ Adjoint au Maire -
Approbation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
2024.

Conformément à la réglementation, cette délibération permet d'actualiser les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) applicables à compter du 1er Janvier 2024.

Par cette délibération, il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de ces tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la T.L.P.E.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-260623** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ et Mme MELIN (2).

15-260623 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'actualisation des tarifs de la restauration Résidence
Autonomie pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

La présente délibération vient préciser les tarifs des repas applicables à la résidence autonomie du CCAS d'Aubagne bénéficiant de la fourniture de repas dans le cadre de la DSP restauration collective.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **15-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET VILLE
NUMERIQUE»

16-260623 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Adhésion à l'A.D.C.C.F. de la réserve communale d'Aubagne.

Par cette délibération, il est proposé d'approuver l'adhésion de la Ville à l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts des Bouches du Rhône (A.D.C.C.F.) au titre de l'année 2023 et d'approuver l'appel à cotisation pour l'assurance complémentaire souscrite par l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile des Bouches du Rhône au profit des bénévoles de la Réserves Communales de Sécurité Civile des Bouches-du-Rhône (R.C.S.C.),

couvrant l'intégralité des membres de la R.C.S.C. inscrits sur les arrêtés municipaux nominatifs.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **16-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

17-260623 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

Approbation de la signature d'une convention de prêt à usage d'un module d'hébergement métropolitain pour l'armement d'un Centre d'Accueil des Impliqués.

Cette délibération propose d'approuver la convention de prêt à usage d'un module d'hébergement métropolitain pour l'armement d'un Centre d'Accueil des Impliqués entre la Ville et la Métropole, permettant de palier un hébergement d'urgence au profit des communes du territoire métropolitain dès lors que subviendrait un évènement majeur.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **17-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

18-260623 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -

Approbation de l'exonération des libraires partenaires pour l'édition 2022 du Festival Grains de Sel.

Par délibération N°19-151122 du 15 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par les libraires partenaires de l'évènement Grains de Sel 2022, Festival du livre et de la parole d'enfant s'étant déroulé en novembre 2022.

Les résultats économiques n'ont pas été à la hauteur des investissements financiers et humains. Les librairies partenaires ont dès lors sollicité une exonération exceptionnelle de la part variable de la redevance.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en compte cette demande et d'exonérer les libraires de la part variable de l'occupation du domaine public soit les 10 % de réversion du chiffre d'affaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

19-260623 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -

Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour l'édition 2023 du Festival Grains de Sel.

Dans le cadre de Grains de Sel, Festival du livre et de la parole d'enfant, la Ville d'Aubagne met à disposition des libraires partenaires, le domaine public ci-après désigné : Espace des Libertés, salle Stéphane HESSEL d'une superficie totale de 694 m².

Cette délibération propose donc d'approuver le montant de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation du Festival Grains de Sel 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **19-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

20-260623 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation de la modification du règlement de fonctionnement commun des accueils municipaux.

Cette délibération a pour objet l'approbation de la modification du Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **20-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

21-260623 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation du 6ème axe du P.E.D.T. - Projet Educatif de Territoire.

Cette délibération propose d'approuver le nouveau Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.) toujours plus ambitieux pour l'Éducation des enfants aubagnais, intégrant un 6^{ème} axe.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **21-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

22-260623 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Adhésion à la Convention de mise en œuvre du dispositif petits-déjeuners 2022-2023.

La Ville souhaite formaliser avec l'Éducation nationale une convention de mise en œuvre du dispositif « Petits-déjeuners » proposée par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **22-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

**23-260623 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
**Approbation du regroupement des écoles Passons maternelle et Passons
 élémentaire.****

Dans la perspective de la réalisation du Pôle Educatif des Passons, cette délibération propose de fusionner administrativement les écoles maternelle et élémentaire à compter de septembre 2023 afin d'en faciliter la gestion.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 23-260623 est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
 Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM.
 LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**24-260623 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
**Approbation du versement d'une participation financière de la Ville
 d'Aubagne à la Ville de Carnoux pour la prise en charge de la scolarisation
 d'enfants aubagnais pour l'année scolaire 2022-2023.****

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Commune de Carnoux fixant le montant et les conditions de la participation financière aux dépenses de fonctionnement engagées dans ses écoles au titre de la scolarisation d'enfants, cette délibération permet d'approuver le versement de la participation financière à la Commune de Carnoux, au titre de l'année scolaire 2022-2023, pour l'accueil de 32 enfants domiciliés à la Résidence « les Romarins », Camp de Carpiagne ou sur Aubagne et scolarisés à Carnoux pour un montant de 20 213.76 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 24-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

**25-260623 - Sur le rapport de Madame Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -
**Approbation de la signature du contrat « Schéma Départemental des
 Services aux Familles des Bouches-du-Rhône ».****

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (S.D.S.F.) vise à élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien de la parentalité valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales.

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville au S.D.S.F. pour la période 2023-2026.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 25-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

**26-260623 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
**Approbation de la reconduction du dispositif « ECOBUS » pour l'année
 scolaire 2023-2024.****

Cette délibération, dans le cadre de l'aide à la mobilité des jeunes Aubagnais, a pour objet d'approuver la reconduction du dispositif ECOBUS.

Une allocation de 50 euros est prévue pour les étudiants remplissant les conditions d'octroi.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **26-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

**27-260623 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de la reconduction des dispositifs « Chéquier Jeunes Aubagnais » et « Carte Jeunesse » pour l'année 2023.**

Cette délibération propose de reconduire les dispositifs « Chéquier Jeunes Aubagnais » et « Carte Jeunesse » permettant de faciliter l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et aux transports scolaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **27-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

**28-260623 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2022-2023 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.**

Cette délibération a pour objet d'approuver la Convention relative à la participation financière de la Région fixée au titre de l'année scolaire 2022-2023 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics et privé sous contrat d'association à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **28-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE, SANTE, SOLIDARITE ET VIE ASSOCIATIVE »

**29-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer ».**

Par cette délibération, il est proposé d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer », prévoyant notamment l'attribution d'une subvention d'un montant de 15.000€ inscrite au budget 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 29-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

**30-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Adjoint au Maire -
**Approbation du versement d'une subvention à l'Association Comité de
 Jumelage d'Aubagne.****

La Ville d'Aubagne accompagnera l'Association Comité de Jumelage d'Aubagne par le versement d'une subvention dans le cadre des échanges autour du thème de l'argile et la céramique.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 30-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**31-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Désignation d'un référent déontologue des élus locaux de la Ville
 d'Aubagne.****

Par cette délibération, il est proposé de désigner Monsieur Claude GRELLIER comme Déontologue des élus locaux de la Ville d'Aubagne, de fixer les modalités de sa saisine ainsi que les conditions de sa rémunération.

La délibération n° 31-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

**32-260623 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Approbation de la convention d'adhésion à la mission « référent
 déontologue - référent laïcité et lanceur d'alerte » du CDG 13.****

Cette délibération propose d'adhérer à la mission « référent déontologue -référent laïcité et lanceur d'alerte » du CDG 13 par convention déterminant les modalités et les conditions d'usage.

La délibération n° 32-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

**33-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Définition d'emploi déjà créé au tableau des postes budgétaires**

Cette délibération propose de créer le poste de Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) Développement Educatif et de financer les dépenses correspondantes par les crédits prévus à cet effet au budget communal.

La délibération n° 33-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

**34-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2023.**

Pour répondre aux besoins et aux nécessités d'organisation des services, cette délibération vise à adopter le tableau des postes budgétaires au titre de l'année 2023.

La délibération n° **34-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

35-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la remise gracieuse accordée à l'agent Zidane BOUDJELTHIA.

Cette délibération propose d'accorder à Monsieur Zidane BOUDJELTHIA une remise gracieuse de l'intégralité de la dette contractée suite à l'émission d'un titre de recette non réglé, eu égard à sa situation personnelle et financière.

La délibération n° **35-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

36-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Remboursement des frais de personnel du Budget Annexe des Pompes funèbres au Budget Principal.

Par la présente délibération, il est proposé d'actualiser les modalités de remboursement des frais de personnel affectés aux missions du Budget Annexe relatif au service extérieur des Pompes funèbres, sur le Budget Principal, par l'adoption d'un tableau de répartition à la vue des fonctions occupées par les agents.

La délibération n° **36-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

37-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Adhésion de la Ville à l'AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel).

Cette délibération propose l'adhésion de la Ville d'Aubagne à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel aux fins de bénéficier de Conseils et d'expertise en la matière.

La délibération n° **37-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

VIE MUNICIPALE

38-260623 - Sur le rapport de Monsieur le Maire -
Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire dans le cadre des Articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022.

M. GRANDJEAN : Monsieur le Maire,

Nous souhaitons ce soir attirer votre attention sur la situation de La Distillerie - Lieu de fabrique du spectacle vivant en région de la rue Louis blanc.

Dans un article de la Provence paru le 6 juin nous apprenons que l'organisation de la 17ème édition du festival 100% Théâtre qui vient d'ailleurs de se terminer avec succès de fréquentation et en qualité est fragilisée cette année du fait d'une baisse des subventions attribuées à l'association, qui l'oblige à faire des choix parmi ses nombreuses activités développées tout au long de la saison.

Vous le savez, ce festival qui a lieu chaque année au mois de juin, organisé et piloté depuis 7 ans par La Distillerie, rassemble tout ce qui se fait en matière de théâtre amateur. Il permet à de jeunes compagnies, à des ateliers issus des établissements scolaires ou associatifs, de trouver des conditions techniques et d'accueils optimales permettant de valoriser leurs travaux et leurs créations. Nous vous rappelons que ce festival a rassemblé cette année encore plus de 20 spectacles et plus de 2.000 spectateurs. Certes, Il a été convenu que la Direction de la culture vienne en aide au lieu, mais de manière seulement technique et malheureusement très incomplète et insuffisante par rapport à tous les autres aspects de la manifestation : accueil, mise en place, communication... Plus inquiétant dans cet article de La Provence, nous apprenons que l'organisation et la prise en charge de cet événement par les services de la Ville ont été actées pour l'année prochaine.

Mais sans doute que cette annonce a produit quelques réactions de surprise ou de réprobation - un rectificatif de M. Amy, le lendemain de la parution de cet article, précise qu'il ne s'agit là que d'une... hypothèse de travail. Monsieur le Maire, réduire la subvention de 4.000€ comme vous l'avez voté lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022, n'a pas tardé à impacter le fonctionnement de La Distillerie de manière très significative.

Cette baisse de subvention a créé un "effet papillon" et a permis aux autres institutions de réduire leur subvention, sous la règle du prorata de la dépense globale, comme nous vous l'avions indiqué ce même jour. S'ajoutent donc une réduction de la subvention du Conseil Départemental de 8.500€ et de la DRAC PACA de 5.500€. (Nous n'étions pas si « hors sol » que ça, comme vous le prétendiez).

Tout ceci génère donc une baisse générale de subvention de fonctionnement de 18.000€ ! Qu'en sera-t-il des autres manifestations à venir ? Le dispositif de soutien à la production en région Place aux compagnies ? Les résidences de compagnies ? Les multiples accueils associatifs ? La transmission de l'art avec le Lycée Joliot Curie et les cours d'art dramatique du Conservatoire d'Aubagne ?

Monsieur le Maire, envisager de donner la régie de 100% Théâtre au service culturel c'est priver l'association des moyens, de faire valoir son activité, son bilan, auprès des autres financeurs. Nous rappelons ici que les subventions provenant des autres institutions représentent plus de 60% du montant global.

Ne pas conforter son statut associatif en récupérant la régie de son activité, c'est faire peu de cas de son histoire, de son expérience, de son exigence et de la pertinence d'un portage de nature associative pour développer certains secteurs d'activité culturelle dans notre ville.

Ne pas la soutenir en rétablissant la subvention de la Ville cette année amputée de 4.000€ et au total de 18.000€, c'est la condamner à perdre peu à peu de son identité et de sa reconnaissance, notamment celle d'être un des cinq lieux labellisés résidence tremplin de la Région Sud, parce qu'elle soutient financièrement la production du spectacle vivant de manière directe ou indirecte.

Enfin, avoir le courage d'augmenter ses subventions lui permettrait de retrouver ses financements des autres institutions et par là, faire de ce projet un élément essentiel et un atout incontournable de la politique culturelle de notre ville sur le plan régional et national. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Maire, des précisions sur vos intentions...

M. le Maire : M. GRANDJEAN et Mme FARDOUX,

Vous avez attiré notre attention sur le devenir de l'association « Les acteurs de la Distillerie » à travers une question orale posée le 23 juin dernier.

Comme vous le savez, l'association « Les acteurs de la Distillerie » a pour but la production et l'organisation de spectacles vivants et de manifestations culturelles autour de la création théâtrale, en direction des différents publics, des amateurs et des professionnels.

Dans le cadre de la convention de subventionnement conclue entre la Ville d'Aubagne et l'association en 2023, l'association s'est engagée sur de nombreux objectifs en faveur de l'éducation artistique et culturelle des publics en favorisant la pratique artistique, les rencontres avec les artistes, les œuvres, la connaissance des arts.

Elle s'est engagée à organiser son festival 100% Théâtre, « Place aux Compagnies » et à accueillir le Festival d'Avant la Pluie en relation avec le Théâtre Comedia et l'Espace Art et Jeunesse, qui sont les 3 scènes municipales gérées par notre nouveau directeur.

Pour l'année 2023, lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022, les élus ont décidé de baisser de 4.000€ la subvention accordée à l'association, et ce pour des contraintes financières. Comme toutes les collectivités locales, nous devons faire des choix.

Lorsque des arbitrages ont été pris, les élus n'ont pas à intervenir dans le fonctionnement interne de l'association. Il appartient aux membres de l'association de faire des choix de programmation en fonction des subventions obtenues, et d'aller chercher d'autres sources de financements auprès d'autres collectivités ou d'autres acteurs privés afin d'équilibrer leur budget et rendre compatible ce dernier aux actions souhaitées.

Il convient toutefois de souligner que la ville finance toujours l'association à hauteur de 35.000€ euros dans le cadre d'une convention de subventionnement et qu'elle apporte l'équivalent de 44.000€ en aide indirecte, qui comprend notamment la mise à disposition des locaux (600 m² de surface). A cela s'ajoute la mise à disposition de personnel, la prise en charge des fluides et du prêt de matériel son et lumière.

Par ailleurs, les scènes municipales sont mises à disposition de l'association pour de nombreuses représentations. Sept représentations de 100% Théâtre ont eu lieu sur la scène du Comedia et représentent une valorisation équivalente à 7.000€.

Afin de soutenir la manifestation 100% Théâtre en juin dernier, la ville a apporté un soutien supplémentaire à l'association en mettant Mme MAESTRO, technicienne de la ville, à disposition de la structure à hauteur de 60 h.

Vous voyez bien qu'au-delà des 4.000€ de baisse de subvention, c'est un budget global dédié à l'association qui peut être largement valorisé. Beaucoup d'autres associations culturelles locales aimeraient bien être dans ce cas de figure.

A ce jour, avant de parler d'avenir, les membres de l'Association ont convenu de revenir vers les services de la ville pour faire un bilan de leurs actions et du festival 100% Théâtre. Il appartiendra au Conseil d'Administration de l'association « Les acteurs de la Distillerie » de faire des choix sur les orientations qu'ils souhaiteront donner à leurs projets.

La Ville d'Aubagne accompagne l'ensemble des associations culturelles de la ville dans le cadre d'une culture large et populaire accessible à tous.

Nous nous félicitons de l'éclectisme du tissu associatif et culturel local qui contribue à l'animation et à la cohésion de notre ville.



La séance du Conseil Municipal est terminée.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et le public.

Il souhaite à tous une bonne soirée et donne rendez-vous bien sûr pour le Conseil Municipal du 26 Septembre prochain.

La séance est levée à 21 heures 53.

